



**Belgeo**

Revue belge de géographie

1 | 2023

Miscellaneous

---

## Espaces de grève ? Géographie des conflits du travail dans la grande distribution belge contemporaine

Laura Gutiérrez Florez et Alexandre Orban

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/belgeo/60378>

DOI : 10.4000/belgeo.60378

ISSN : 2294-9135

### Éditeur :

National Committee of Geography of Belgium, Société Royale Belge de Géographie

### Référence électronique

Laura Gutiérrez Florez et Alexandre Orban, « Espaces de grève ? Géographie des conflits du travail dans la grande distribution belge contemporaine », *Belgeo* [En ligne], 1 | 2023, mis en ligne le 24 août 2023, consulté le 26 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/60378> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/belgeo.60378>

---

Ce document a été généré automatiquement le 26 août 2023.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

---

# Espaces de grève ? Géographie des conflits du travail dans la grande distribution belge contemporaine

Laura Gutiérrez Florez et Alexandre Orban

---

## Introduction

- 1 Dès la fin des années 50, la grande distribution connaît une première phase de développement importante en Europe occidentale. La Belgique ne fait pas exception. Entre 1957 et 1971, le nombre de supermarchés et d'hypermarchés dans le pays croît de manière particulièrement forte<sup>1</sup>, avant d'adopter un rythme moins soutenu dans les décennies qui suivent (Grimmeau & Wayens, 2016). La grande distribution s'impose rapidement comme moyen et symbole de la consommation et production de masse. Avec son triptyque « automobile-chariot-parking » (Hocquelet *et al.*, 2016, p. 21), le secteur marque les territoires et les populations, devenant un élément central de la tertiarisation et de la féminisation du travail salarié. Il faut dire que la grande distribution bouleverse dans un même mouvement tant les modes de consommation que les formes de l'emploi commercial. Le développement du système de self-service et du caddy, notamment, provoque une hausse de la productivité des travailleuses et travailleurs qui permet à son tour une baisse des prix des biens vendus aux client.e.s. A ce propos, Nicolas Coupain (2010) souligne que « l'application des principes organisationnels tayloriens se traduit par la compression des frais de personnel (...), par l'autonomisation d'une partie de la manutention et par l'application de « méthodes scientifiques » de gestion et d'organisation du travail » (p. 349). Afin de s'adapter toujours plus à la demande et d'augmenter la productivité, la quête du patronat d'accroître la flexibilité qualitative et quantitative des salarié.e.s s'ajoute à la nouvelle organisation du travail. L'ensemble de ce processus aura des conséquences sur la précarisation et la pénibilité croissante du travail (Coupain, 2010). En parallèle, le capital du secteur se concentre dans les années 90, adoptant de plus en plus la forme de grands groupes commerciaux dominants. La grande distribution représente donc plus

qu'une simple vitrine. Elle constitue un élément historique essentiel au développement du système capitaliste, permettant d'étendre l'échelle de la production industrielle, d'ouvrir de nouveaux modes d'accumulation et de diffuser le salariat.

- 2 À partir des années 2000, « l'âge d'or » de la grande distribution semble arriver à son terme. Le secteur dans son ensemble connaît une baisse significative de sa croissance, s'accompagnant d'un processus de financiarisation et de multiples restructurations (Hocquelet *et al.*, 2016). Peu d'enseignes y échappent en Belgique, comme nous avons pu l'observer chez Carrefour (en 2000 et 2010), Delhaize (en 2010) et Cora (en 2014), pour ne citer qu'elles. La concurrence exacerbée participe à ce déclin des entreprises traditionnelles de la grande distribution. Le développement des « hard-discounters » comme Lidl et Aldi et la promotion de la compétition entre les franchises au sein des enseignes maintiennent une pression sur les prix. Afin de rester compétitives, les entreprises doivent alors se transformer tout en suivant les tendances contemporaines de consommation. Des investissements massifs sont réalisés dans le but de s'approprier des parts de marché relatives au commerce de proximité, au bio, aux produits locaux ou à l'« e-commerce ». C'est dans ce contexte que surviennent les grèves chez Delhaize (2014 et 2017), Lidl (2018), Carrefour (2018) et Mestdagh (2018), les cas au cœur de l'analyse géographique comparative dont nous exposons les résultats dans le présent article.
- 3 Pourquoi s'intéresser au cas de la grande distribution belge contemporaine en particulier ? Tout d'abord, comme nous l'avons déjà mentionné, il s'agit d'une activité économique importante en Belgique. Selon Statbel, le secteur du commerce représente encore 321 808 travailleurs et travailleuses belges occupé.e.s en 2017 et 4 % du Produit Intérieur Brut<sup>2</sup>. Plus spécifiquement, le secteur de la grande distribution alimentaire emploie plus de 100 000 salariés en Belgique en 2019, dont environ 65 000 travaillent dans les lieux de vente et 35 000 dans la logistique (centres de distribution, transport, etc). Parmi les 2 500 supermarchés, la centaine d'hypermarchés et le millier de supérettes et les centres de distribution que compte la Belgique, Colruyt, Carrefour, Ahold-Delhaize, Aldi et Lidl s'affirment comme les principales enseignes. En s'appuyant sur leurs filiales intégrées et sur leurs franchisés (indépendants associés), trois enseignes dominent le secteur et détiennent près de 70 % des parts de marché : Colruyt en tête avec 27 %, Ahold-Delhaize 21 % et Carrefour 18 %. Suivent ensuite les discounters Aldi et Lidl qui complètent le tableau en réalisant 11 % et 7 % des ventes (Delvallée, 2019). Pour réaliser ces profits, ces entreprises s'appuient sur une main d'œuvre importante et figurent ainsi parmi les 10 plus gros employeurs de Belgique en 2019 : Colruyt à la 3<sup>e</sup> place avec 22 934 ETP<sup>3</sup>, Ahold-Delhaize à la 6<sup>e</sup> place avec 13 073 ETP et enfin Carrefour à la 9<sup>e</sup> place avec 8 827 ETP (Van Keirsbilck & Baurain, 2020 [2019]). En tant qu'activité non-délocalisable et très compétitive, le secteur est amené à subir d'importantes transformations et il est probable que d'autres conflits dans le secteur soient à venir<sup>4</sup>.
- 4 Ensuite, l'étude de ce secteur nous permet de contribuer au renouvellement des études sur le conflit du travail, qui se sont focalisées pendant longtemps sur les activités industrielles (Herod, 2010, pp. 23-24). Les cas développés dans cet article se concentrent au contraire sur des entreprises de services, avec leurs caractéristiques d'emploi propres. Dans la grande distribution belge, il s'agit, en tendance, majoritairement d'emplois peu qualifiés à temps partiel dont une large part est à durée indéterminée –

bien qu'il existe aussi des formes de CDD, d'intérim et de contrats étudiants – et principalement occupés par des femmes.

- 5 Enfin, d'un point de vue méthodologique, peu de secteurs professionnels offrent l'opportunité de réaliser ce type d'étude géographique et comparative des conflits du travail à l'échelle nationale. Le fait de pouvoir analyser de larges distributions spatiales (les magasins des différentes enseignes étant généralement répartis sur l'ensemble du territoire national) offre des potentialités intéressantes de recherche en termes de différenciation spatiale. Du point de vue géographique, en effet, le fait de partir de conflits du travail et plus spécifiquement de mouvements de grève<sup>5</sup> dans plusieurs magasins de la grande distribution au sein d'un même cadre national – où on a donc une certaine homogénéité en termes de droits du travail, de concertation sociale, de marché du travail, etc. – permet de rechercher des explications autres que purement juridiques ou institutionnelles. Comment se fait-il que, dans un cadre réglementaire et un marché du travail « identique », la répartition spatiale des conflits et des mobilisations dans le secteur de la grande distribution ne soit pas homogène ? De la même manière, à l'échelle d'une entreprise, adoptant une même organisation du travail, comment se fait-il que des différences spatiales soient observables ?
- 6 Plus fondamentalement, quel est l'intérêt d'une étude géographique des conflits du travail ? Il s'agit pour nous de contribuer à mettre en évidence un des aspects des « fractionnements sociaux de l'espace belge » (Mort-Subite, 1990). L'espace est ici considéré comme un produit toujours en mutation des processus sociaux, tels les conflits du travail, eux-mêmes traversés par des clivages et des tensions qui se matérialisent. Les conflits du travail sont donc façonnés par leur ancrage spatial et façonnent à leur tour l'espace dans lequel ils prennent place. S'inscrivant également dans la continuité du courant de la *labor geography*<sup>6</sup>, notre démarche a pour objectif de contribuer à une compréhension des mouvements ouvriers contemporains et de leur capacité de transformation de leur réalité, dans leur dimension spatiale.
- 7 Une double interrogation est au cœur de notre analyse. Dans la première partie du texte, il s'agit de décrire et d'analyser la répartition spatiale des mouvements de grève dans la grande distribution en Belgique contemporaine, sur base de données empiriques. Y aurait-il des espaces plus propices à l'apparition de mouvements de grève que d'autres ou serait-ce un phénomène peu sensible aux différenciations spatiales ? Quelles sont les spécificités et tendances communes à ces différents conflits ? Dans la deuxième partie du texte, nous désirons explorer en quoi la géographie pourrait contribuer à comprendre et expliquer les dynamiques des mouvements de grève, afin d'ouvrir une discussion sur base de la littérature existante.

## **Dynamiques spatiales des grèves dans la grande distribution en Belgique contemporaine**

- 8 Pour récolter des données concernant notre problématique, nous avons réalisé un relevé des magasins existants et de ceux ayant participé aux grèves, en 2014 et 2017 chez Delhaize<sup>7</sup> ainsi qu'en 2018 chez Lidl, Mestdagh et Carrefour. L'essentiel de ces informations a été récolté sur base de revues de presse et de tracts syndicaux. Pour Lidl, nous disposons de données plus précises publiées par l'entreprise.

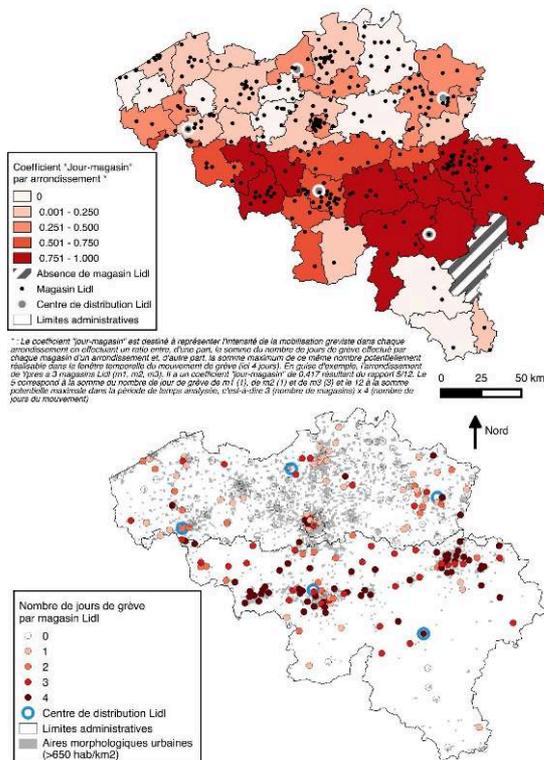
- 9 En partant de notre base de données ainsi construite, nous avons cartographié via des logiciels SIG différents indicateurs tels que le nombre de jours de grève et leur fréquence par magasin ainsi qu'un coefficient « jour de grève-magasin » par arrondissement pour le cas de Lidl. Sur ce dernier cas, vu les données plus précises disponibles, nous avons pu réaliser des tableaux statistiques quantifiant la spécificité des grèves par rapport au nombre de magasins dans différents types d'espace (zones urbaines, zones non-urbaines, arrondissements et régions).
- 10 Les informations récoltées sur base des revues de presse et de rencontres avec des représentant.e.s de syndicats nous ont permis de développer une chronologie des événements et de comprendre le contexte dans lequel nos relevés s'intègrent (origine du conflit, déroulement, durée, acteurs et actrices, enjeux et issues).
- 11 Il est vite apparu que, si des tensions générales semblent traverser le secteur dans son ensemble, il est important d'éviter une homogénéisation abusive des différents cas étudiés. Rappelons en effet que même s'ils sont tous repris sous la catégorie de la grande distribution, les conflits étudiés ont chacun leurs spécificités. Chez Carrefour et Mestdagh en 2018, il s'agit de restructurations qui ont donné lieu à des mouvements de grève de plusieurs mois où l'enjeu principal était la négociation de plans sociaux pour les salarié.e.s licencié.e.s et la transformation de l'organisation du travail pour ceux et celles restant dans l'entreprise. Du côté de Delhaize, les mobilisations en 2014 semblent suivre un schéma similaire à Carrefour et Mestdagh : des mobilisations relativement longues (8 mois), qui concernent une large part des magasins de l'enseigne ont lieu dans le contexte d'une restructuration. Celle-ci donne finalement lieu à un accord autour de 1800 licencié.e.s dans le cadre d'un plan social et d'une dizaine de magasins fermés. En 2017 chez Delhaize, le mouvement de contestation est bien plus court et spontané (il dure quelques jours à peine mais concerne un quart des magasins). Il réagit aux conséquences de la restructuration amorcée en 2014, et aboutit à un nouvel accord sur les conditions de travail. Enfin, chez Lidl en 2018, le conflit émerge autour de la question de la surcharge de travail. Il peut être caractérisé de « plus offensif » dans la mesure où il ne répond pas à un plan de restructuration frontal. Le mouvement n'a duré qu'une semaine mais a concerné une grande part des magasins et a été qualifié de « victoire du premier mai » par les organisations syndicales<sup>8</sup>. Ces différents éléments ont des influences sur les conflits du travail qu'il est important de garder à l'esprit et sur lesquelles nous reviendrons dans le courant de l'article.
- 12 L'analyse qui suit porte dans un premier temps sur l'identification des différentes tendances communes en termes de distribution spatiale, partagées par les différents conflits étudiés malgré les divergences de situation. La seconde partie abordera les caractéristiques des distributions spatiales apparaissant seulement dans certains conflits spécifiques.

### **Tendances géographiques communes : contrastes interrégionaux, différences intrarégionales et villes en grève**

- 13 Pour commencer, lorsque nous avons analysé la distribution spatiale des mouvements de grève au sein de ces conflits, des grandes tendances communes ont semblé émerger, et ce malgré les différences préalablement évoquées. Quelles sont ces tendances communes ? Premièrement, en termes de tendance à faire usage de la grève, un contraste interrégional entre Flandre et Wallonie se dessine de manière relativement

claire. La différence entre nord et sud du pays est ainsi nettement présente dans les conflits de Lidl (fig. 1.1 et 1.2) et Carrefour en 2018 (fig. 5). Plus précisément pour le cas de Lidl, il apparaît que les nombres de jours de grève par magasin absolu et relatif sont beaucoup plus élevés en Région wallonne qu'en Région flamande, alors même que les magasins sont plus nombreux dans cette dernière (fig. 2.1). Chez Delhaize en 2014, les mobilisations sont bien davantage présentes en Wallonie qu'en Flandre, et de même en 2017 bien que dans une moindre mesure (fig. 3.1 et 3.2)<sup>9</sup>. Enfin chez Mestdagh les magasins sont presque entièrement situés en Wallonie et à Bruxelles, il n'est donc simplement pas possible de faire une telle observation.

Figures 1.1 - 1.2. Nombre de jours de grève et coefficient « jour-magasin » dans les supermarchés Lidl en 2018.



Figures. 2.1 - 2.2. Nombre de jours de grève-magasin et milieux urbains dans les supermarchés Lidl en 2018.

Région	Nombre de jours de grève-magasin urbains	Nombre de magasins urbains	Moyenne de jours de grève-magasin urbaine	Nombre de jours de grève-magasin non-urbains	Nombre de magasins non-urbains	Moyenne des jours de grève-magasin non-urbaine	Nombre total de jours de greve-magasin	Nombre total de magasins	Moyenne totale des jours de greve-magasin
Région bruxelloise	27	18	1.5	0	0	n.a.	27	18	1.5
Région flamande	91	142	0.64	17	25	0.68	108	167	0.65
Région wallone	258	85	3.04	81	33	2.45	339	118	2.87
<b>Total Belgique</b>	<b>376</b>	<b>245</b>	<b>1.53</b>	<b>98</b>	<b>58</b>	<b>1,69</b>	<b>474</b>	<b>303</b>	<b>1.56</b>

	Nombre de jours de grève-magasin	Nombre de magasins	Coefficient	Nombre de jours de grève-magasin non-urbains	Nombre de magasins non-urbains	Coefficient
<b>Région bruxelloise</b>	27	18	1,5	0	0	n.a.
<b>Région flamande</b>	91	142	0,64	17	25	0,68
<b>Région wallone</b>	258	85	3,04	81	33	2,45
<b>Total Belgique</b>	<b>376</b>	<b>245</b>	<b>1,53</b>	<b>98</b>	<b>58</b>	<b>1,69</b>

\* RBC = Région de Bruxelles Capitale  
 \*\* : Pour le calcul de ce coefficient, dans le cas de Lidl en 2018, nous avons considéré le nombre maximum de la durée des mobilisations comme s'élevant à 4 jours.

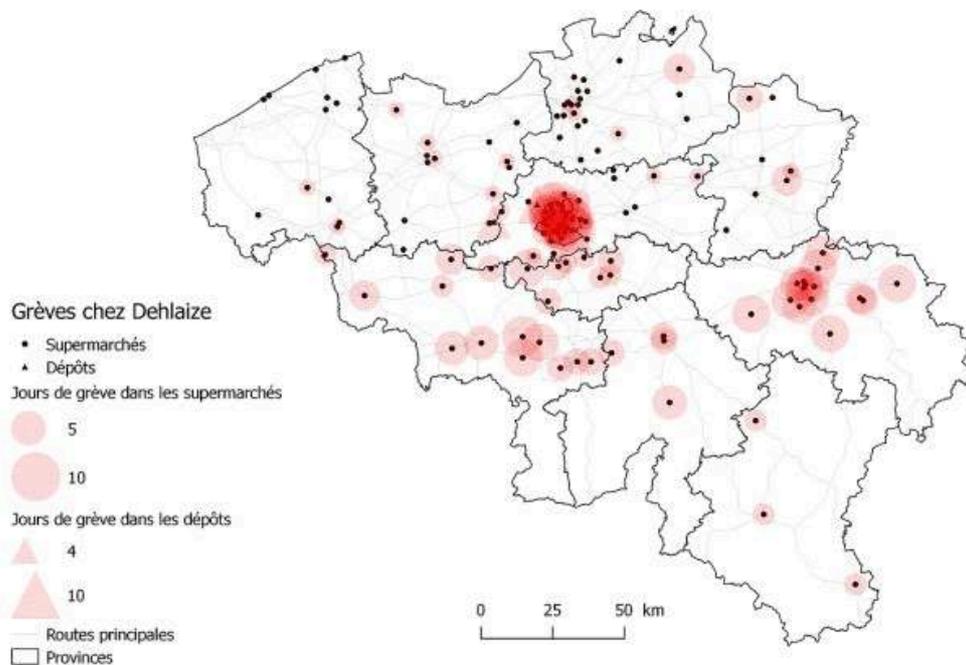
Source : Lidl

14 Deuxièmement, des différences à l'échelle intrarégionale s'observent dans les différents conflits. En Wallonie, le sillon Sambre-et-Meuse a été particulièrement actif dans les mobilisations de Delhaize en 2014 (fig. 3.1) et de Lidl, Carrefour et Mestdagh en 2018. Pour le cas de Lidl, les magasins dans ce sillon comptent des moyennes de nombre de

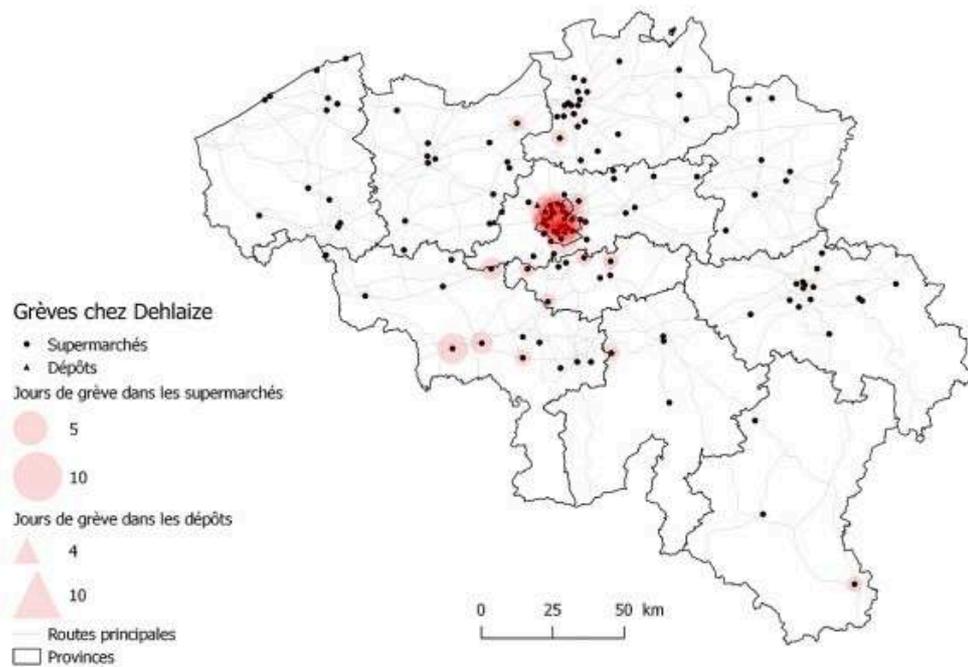
jours de grève par magasin élevées, tant dans les arrondissements avec beaucoup de magasins que dans les autres<sup>10</sup>. Le coefficient « jour-magasin », élaboré par nos soins pour cette étude, fait aussi ressortir le sillon Sambre-et-Meuse mais de manière relativement plus diffuse, tout en restant confiné à la Région wallonne<sup>11</sup>. Les grèves de Delhaize en 2017 font exception, se concentrant davantage sur Bruxelles et ses alentours (fig. 3.2 et 4). En Flandre, les provinces du Limbourg et d'Anvers se distinguent par une participation plus élevée aux grèves que le reste de la région tant chez Delhaize en 2014 que chez Carrefour en 2018. Chez Lidl en 2018, les rares arrondissements qui passent le cap de 1,5 jour de grève-magasin en moyenne font aussi partie de ces deux provinces, auxquelles vient s'ajouter la Flandre occidentale (fig. 2.2).

Figures 3.1 - 3.2. Géographie des mobilisations chez Delhaize en 2014 et 2017.

2014 : Conflit social en contexte de restructuration



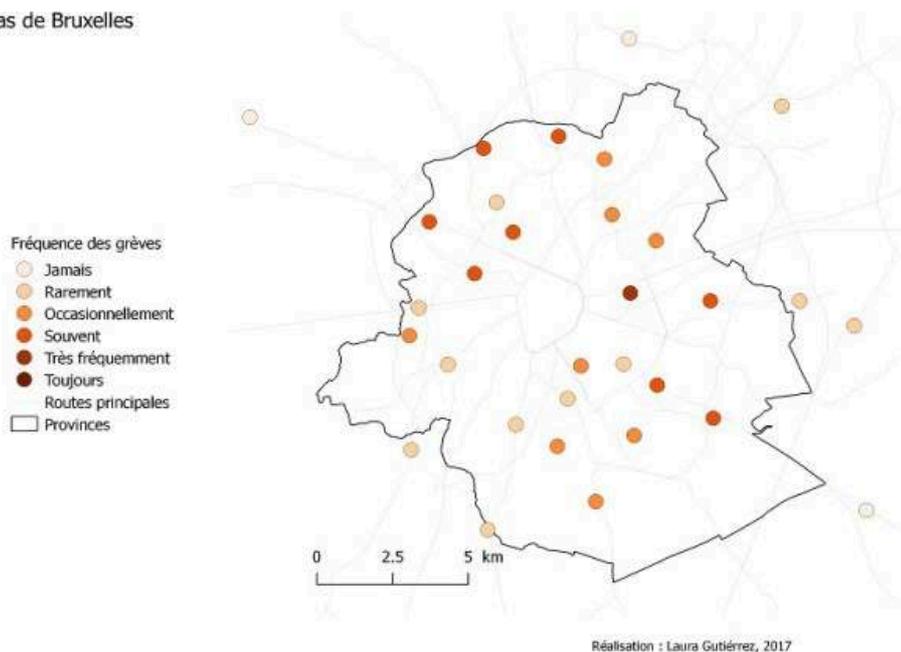
## 2017 : Les effets de la restructuration



Source : Gutierrez, 2018

Figure 4. Fréquence de grève dans les supermarchés Delhaize en 2017 dans et autour de la Région bruxelloise.

## Le cas de Bruxelles



Source : Gutierrez, 2018

- 15 Troisièmement, la conflictualité semble se concentrer davantage dans les agglomérations urbaines<sup>12</sup>. Ce constat s'observe tant au nord qu'au sud du pays ainsi que dans les différents conflits étudiés. Bien entendu, il s'agit d'une observation liée à la densité plus grande de supermarchés en ville dans les enseignes observées. Au-delà

des chiffres absolus, qu'en est-il lorsqu'on compare magasins urbains et non-urbains ? Le cas de Lidl est à ce titre intéressant et nous permet de mener une analyse plus fine (fig. 2.2).

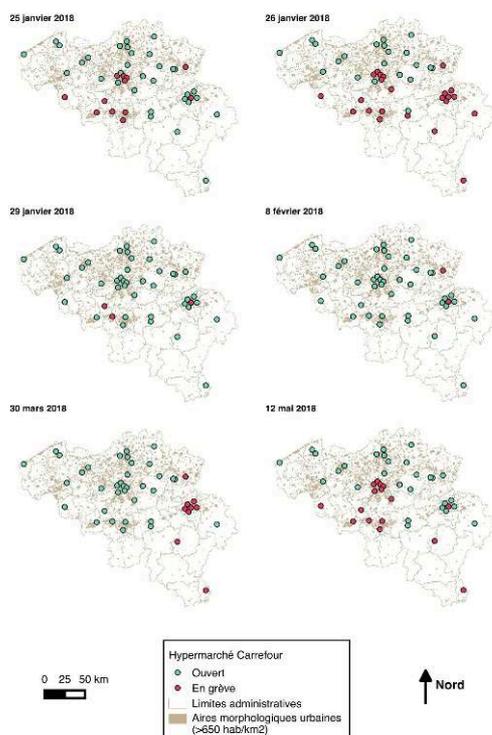
- 16 Dans le mouvement de grève qui traverse cette enseigne en 2018, ce sont les agglomérations urbaines de Liège, Charleroi, Mons en Wallonie, de Bruxelles et d'Hasselt et d'Anvers en Flandre où le nombre absolu de jours de grève est le plus important. En Flandre et en Wallonie la part du nombre de jours de grève totaux en zone urbaine est à première vue beaucoup plus importante (84 % en Flandre et 76 % en Wallonie) qu'en zone non-urbaine. Cette différence entre types de régions s'explique par l'existence de multiples zones non-urbaines qui n'ont pas du tout participé aux mouvements de protestation – plus nombreuses en Flandre (e.g. Turnhout, Dixmude, Furnes, Alost, Termonde,...) mais également présentes en Wallonie (e.g. Neufchâteau et Virton). Cependant, cette donnée doit être reportée au nombre de magasins présents dans chaque type de zone. De fait, la plupart des magasins sont situés en zone urbaine (85 % des magasins en Flandre et 72 % en Wallonie). Lorsqu'on ramène le nombre de jours de grève au nombre de magasins par type de zone, on observe toutefois une dynamique différente. En effet, toutes régions confondues, le nombre de jours de grève moyen par zone est plus important en zone non urbaine (1,7) qu'en zone urbaine (1,53). En Flandre, les deux moyennes sont assez similaires bien que supérieures en zone non urbaine (0,64 jour de grève moyen par magasin urbain et 0,67 pour les zones non-urbaines). En Wallonie, ces moyennes sont plus éloignées et plus importantes en zone urbaine (3,04 jours de grève moyens par magasin urbain pour 2,45 en zone non urbaine). Finalement, le calcul d'un coefficient de spécificité<sup>13</sup> sur base de ces moyennes nous permet d'observer une légère surreprésentation du nombre de jours de grève en zone urbaine en Flandre (1,02 en zone urbaine – 0,95 en zone non urbaine) et plus encore en Wallonie, où les grèves en zone non-urbaine sont plus sous-représentées par rapport à la tendance générale (1,08 en zone urbaine – 0,79 en zone non-urbaine). L'analyse statistique du mouvement de Lidl confirme le caractère urbain de la conflictualité au travail, tout en nuancant la marginalisation des espaces non-urbains ou ruraux.

### Spécificités spatiales : villes irrégulières, magasins menacés et points stratégiques

- 17 Ensuite, quelles sont les divergences qui apparaissent en termes de distribution spatiale des grèves entre les différents cas étudiés ? Premièrement, plusieurs villes montrent des participations variables aux mouvements de grève. Il y a le cas de Bruxelles dont les magasins jouent des rôles très différents selon les conflits. Chez Delhaize en 2014 et 2017, la capitale belge constitue un foyer particulièrement actif et délimité (fig. 3.1, 3.2 et 4). Elle se mobilise de manière moins constante chez Lidl et Carrefour en 2018. Bruxelles n'a dans ces cas-ci pas été au centre du conflit. Il y a aussi les cas de Gand, Anvers ou Namur, dont les magasins ont également montré une certaine variabilité de mobilisation en fonction des conflits et même en fonction des jours durant ces conflits. En outre, les différentes zones périurbaines et rurales, bien qu'en tendance moins mobilisées que les agglomérations urbaines, sont également dans une forme de mobilisation irrégulière aux mouvements de grève des différents conflits étudiés<sup>14</sup>.

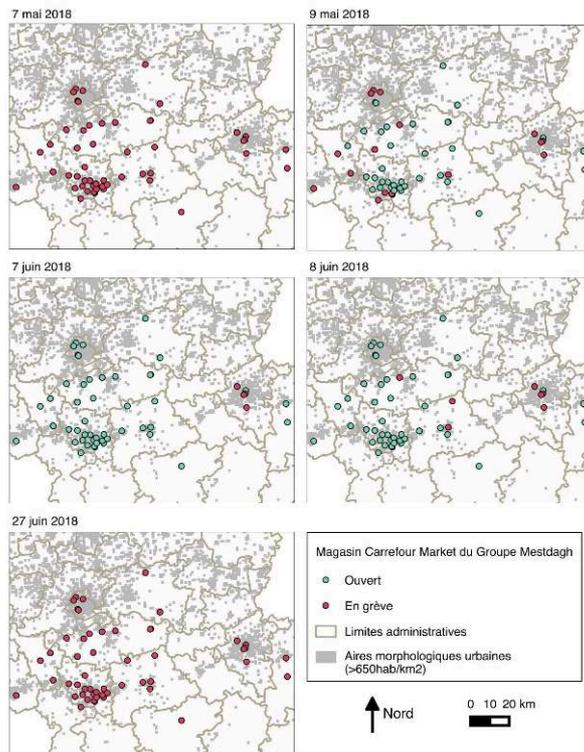
- 18 Deuxièmement, nous observons dans certains conflits une dynamique que nous pourrions qualifier de « lutte d'espace menacé » : des magasins visés par des mesures d'un plan de restructuration réagissent par une forte mobilisation dans des mouvements de grève. L'amplitude de cette dynamique semble relativement irrégulière. D'un côté les hypermarchés Carrefour menacés de fermeture de Belle-Île (Liège) et de Genk se sont montrés particulièrement actifs dans les grèves de 2018 (fig. 5). L'usage de la grève a même été combiné avec d'autres types d'action collective, comme par exemple la mise en place d'une pétition ou des tournées de soutien en bus entre les différents magasins les plus touchés au sein d'une même enseigne. D'un autre côté, l'ensemble des Carrefour Market de Mestdagh ont réagi de manière très différente alors qu'ils étaient tous pris pour cible par des réductions de personnel (fig. 6).

Figure 5. Grèves chez Carrefour en 2018.



Source : hyper.carrefour.eu, RTBFInfo, L'Avenir.net, SUDInfo, RTLInfo, SPF Economie

Figure 6. Grèves chez Mestdagh en 2018.



Source : market.carrefour.eu, SETca, CNE, RTBF.be, LaLibre.be, SUDinfo, L'Echo, SPF Economie

- 19 Troisièmement, notons que des points stratégiques semblent émerger dans certains conflits, c'est-à-dire des espaces qu'il semble particulièrement important de mettre en grève et d'occuper pour établir un rapport de force avec le pouvoir patronal. Il peut s'agir du siège social de l'entreprise (e.g. Delhaize en 2014), de centres de dépôt (e.g. Lidl en 2018) ou de magasins particulièrement rentables (e.g. Delhaize en 2017).
- 20 En outre, concernant les dynamiques spatiales, nous avons pu observer dans certaines grèves des logiques de diffusion comme dans les cas de Delhaize où des magasins se mettant en grève vont être suivis par d'autres magasins situés à proximité. En 2014, lorsque la restructuration est annoncée, le mouvement démarre à Bruxelles et puis touche le Hainaut, le Brabant wallon et Liège. En 2017, les grèves partent du Hainaut pour ensuite toucher Bruxelles, le Brabant wallon et quelques autres magasins en Flandre.
- 21 Dans les autres conflits chez Lidl, Carrefour et Mestdagh, il était difficile de faire des observations à propos des dynamiques de diffusion des conflits. La raison principale est qu'en termes de fréquence de grèves, les différents conflits ont été caractérisés par des grèves relativement ponctuelles, ne durant rarement plus de quelques jours. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les grèves de ces différents conflits ont suivi l'agenda des négociations syndicales, afin de faire pression à tel ou tel moment jugé stratégique plutôt que de maintenir des mobilisations de longue durée. De tels contextes de négociations ont toutefois déjà pu donner lieu à des formes spatiales de mobilisation particulières, comme chez Delhaize en 2014 lors d'une journée de mobilisation où un magasin par province était en grève ; cette équirépartition est

susceptible d'illustrer une forte capacité d'organisation et de structuration des syndicats dans le contexte de négociations (voir fig. 11 en annexes).

- 22 Ainsi, l'analyse des dynamiques spatiales nous a permis de faire émerger les tendances communes et spécificités des différents conflits étudiés. Dans la prochaine partie, nous aborderons les raisons d'une telle géographie. La distribution spatiale des différents conflits sera interprétée au travers de plusieurs facteurs explicatifs identifiés dans la littérature et soumis à une discussion critique.

## Facteurs explicatifs : interprétations et discussions

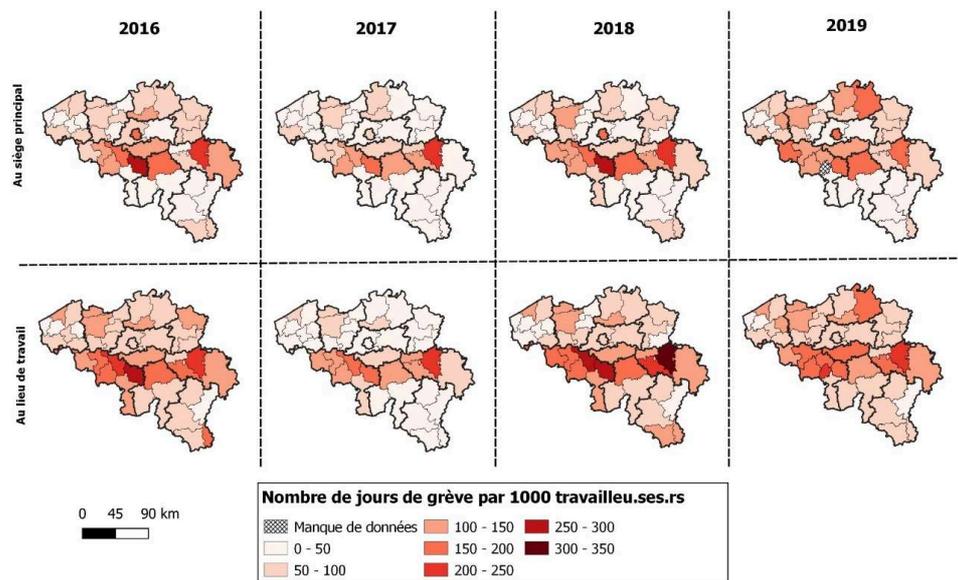
- 23 Comment expliquer la variabilité spatiale des conflits du travail étudiés ? Pour chercher des éléments de réponse à cette question, il nous a semblé important dans un premier temps de comprendre l'ampleur des dynamiques spatiales de grève observées et d'analyser les corrélations possibles entre la géographie des conflits dans le secteur spécifique de la grande distribution et celle tous secteurs confondus (voir partie 2.1). Cela nous a permis dans un second temps de revenir sur les hypothèses de départ qui ont accompagné nos observations.
- 24 Notre première hypothèse est que cette géographie des conflits relève d'une socialisation spatialement différenciée des salarié.e.s et de leur rapport/propension à la grève. Pour appréhender cela, nous avons interrogé le poids des héritages socio-économiques et politiques sur des temps longs.
- 25 Notre seconde hypothèse est que cette géographie des conflits relève d'une capacité d'organisation contemporaine des salarié.e.s spatialement différenciée et de leur rapport aux institutions. Nous avons ici interrogé le poids actuel des structures syndicales, leur capacité de négociation, d'organisation, de mobilisation et leur rapport à la grève.
- 26 Notre troisième et dernière hypothèse est que cette géographie des conflits relève de l'articulation entre conditions matérielles et subjectives. Comme nous le verrons, cette articulation peut générer des « jugements d'injustices » (Benquet, 2010) capables de s'exprimer et de se transformer en revendications et actions collectives selon la capacité des salarié.e.s à mobiliser des ressources organisationnelles.

## Des dynamiques spatiales qui dépassent le secteur de la grande distribution ?

- 27 Avant toute chose, il nous a semblé pertinent de commencer par questionner l'ampleur des dynamiques spatiales observées dans nos études de cas. Ces dynamiques sont-elles spécifiques à la grande distribution contemporaine ou sont-elles caractéristiques d'une tendance plus large dans la pratique de la grève, traversant plusieurs secteurs économiques ? La question nous a incité à tenter une comparaison de la géographie des conflits du travail dans la grande distribution avec la répartition du nombre de jours de grève par salarié.e en Belgique selon les chiffres de l'ONSS et ce, tous secteurs confondus (fig. 7).
- 28 Rappelons que dans la littérature, l'analyse géographique des statistiques de grèves rencontre une certaine méfiance (Vandewattyne, 2015 ; Vandaele, 2010a ; 2010b). Ces statistiques ont pendant longtemps été récoltées au « siège principal de l'entreprise »,

« défini comme celui qui comprend le plus de travailleurs (et donc pas nécessairement le siège social), qui détermine l'arrondissement administratif. Les éventuels autres sites de l'entreprise concernée sont [étaient] donc exclus de l'enregistrement de la grève opéré par l'ONSS » (Vandaele, 2010b, p. 21). Dans des secteurs tels que la grande distribution, la situation pouvait poser problème en révélant des cartographies biaisées, concentrées autour de quelques dépôts ou de sièges sociaux dans des grandes villes telles que Bruxelles et omettant toutes les grèves qui se déroulaient ailleurs<sup>15</sup>. Cependant, depuis 2016, l'ONSS dispose de statistiques récoltées au lieu de travail, permettant une analyse géographique plus fiable (Gutierrez, 2018)<sup>16</sup>.

Figure 7. Comparaison des jours de grève et de lock-out 2016-2019 au siège principal et au lieu de travail, par arrondissement.



Source : ONSS

- 29 Quelles sont les tendances observées sur base de ces données ? Au cours des années 2016-2019, le nombre moyen de jours de grève annuels par travailleur ou travailleuse tous secteurs confondus a été largement supérieur en Wallonie par rapport aux autres régions (161 jours de grève pour 1000 salarié.e.s en Wallonie, contre 72 jours de grève pour 1000 salarié.e.s en Flandre et 66 jours de grève pour 1000 salarié.e.s à Bruxelles)<sup>17</sup>. Comme on peut le voir sur la Fig. 8, le sillon wallon, en particulier la province du Hainaut (les arrondissements de Charleroi Ath, Mons, Soignies et la Louvière) et la province de Liège (arrondissement de Huy et de Liège) ressort fortement. La Flandre n'est pas exempte de grèves, comme on peut l'observer en province d'Anvers (arrondissement de Malines, Turnhout et Anvers), à Gent et Eeklo (Flandre orientale), à Ostende (Flandre occidentale) ainsi qu'à Maaseik (dans le Limbourg). En part de participation aux jours de grève annuels, la Flandre s'est d'ailleurs montrée à sept reprises plus gréviste que la Wallonie et la RBC entre 2002 et 2015 (fig. 13). Toutefois, reportée au nombre de salarié.e.s, la Wallonie enregistre plus de nombre de jours de grève pendant toute cette période (à l'exception de l'année 2007). Ainsi, si en termes de taux de grève la Wallonie reste nettement en tête, il semble qu'en Flandre « une conflictualité croissante se manifeste depuis les années 2000-2001 dans une série

d'entreprises très hétérogènes » (Capron, 2006, p. 40), ce qui viendrait perturber la géographie « attendue » des conflits du travail<sup>18</sup> et contredire le cliché communément admis d'une frontière communautaire grévicole étanche entre le nord et le sud du pays, perçus comme des ensembles homogènes<sup>19</sup>.

- 30 Néanmoins, malgré ces nuances, les grandes différences inter- et intrarégionales observées préalablement dans le secteur de la grande distribution (faisant notamment ressortir la Wallonie par rapport à la Flandre et la Région bruxelloise, et le sillon wallon à l'échelle de la Wallonie) réapparaissent très clairement. Ce parallèle nous autorise-t-il à déduire que les tendances observées dans la grande distribution ne sont donc pas une spécificité et semblent traverser les autres secteurs d'activités ?<sup>20</sup> Peut-on dès lors parler de « culture de grève » tous secteurs confondus et différenciée spatialement, d'un ancrage territorial de la pratique de la grève ou encore d'« espaces de grève » ?
- 31 A ce sujet, l'interprétation proposée dans la suite de l'article s'inspire notamment du courant géographique de la « production sociale de l'espace » (Vandermotten & Marissal, 2004 ; Vandermotten, 2008). Ce courant insiste sur l'importance d'une approche socio-historique : les faits sociaux sont le résultat, le produit de l'influence de différentes « strates historiques », accumulées au fil du temps et laissant des traces dans les différentes structures sociales, politiques et économiques qui façonnent nos sociétés contemporaines. Notons également l'influence d'études de cas menées par des géographes français antérieurement (Dézert, 1966 ; Pailhé, 1981) qui avaient déjà mis en évidence l'importance de la socialisation au niveau des individus par les lieux de travail, comme élément façonnant leur rapport à la grève. Le fait que celle-ci soit perçue comme familière ou envisageable semble lié aux conditions spécifiques des rapports sociaux existants et hérités. Dans leurs études, il est notamment question de l'industrialisation différenciée des territoires et du poids des structures/hégémonies idéologiques en place (structures politiques, poids du syndicalisme, etc.). Par ailleurs, la pratique de la grève apparaît aussi comme indissociable du poids des conditions matérielles d'existence (conditions de travail et types de contrats, rémunérations, âge, résidence en milieu urbain ou rural et niveau d'autonomie alimentaire, déplacements domicile-lieu de travail, location ou propriété de l'habitat perception des conditions de travail, ressources à mobiliser lors de la grève, etc.) présentes en un lieu, une région donnée, et de leur évolution.
- 32 En partant de ces réflexions, nous faisons l'hypothèse que la pratique contemporaine de la grève est, au même titre que d'autres comportements politiques ou attitudes sociologiques, en partie le produit d'une socialisation différenciée dans l'espace, tributaire de l'histoire des structures économiques sociales et politiques. Nous livrons dans le prochain sous-chapitre les éléments majeurs de notre analyse de ce poids des structures socio-économiques et politiques belges sur la propension des travailleurs et travailleuses à la grève.

### Poids historique des structures socio-économiques et politiques

- 33 Le développement industriel du XIX<sup>e</sup> siècle a produit en Belgique des types de concentrations ouvrières particulières (Mérenne-Schoumaker *et al.*, 2015). En Wallonie, le Hainaut et Liège étaient particulièrement concernés par des bassins industriels, marqués notamment par les exploitations de charbon, métallurgiques, de textile et de verre, dans des entreprises de taille importante dont les centres de décision étaient

principalement localisés à Bruxelles (Vandermotten & Marissal, 2004, pp. 181-195). En Flandre, la classe ouvrière travaillait principalement dans des petites et moyennes entreprises patriarcales et se localisait dans des zones semi-urbaines, à proximité de quelques centres urbains (Alost, Anvers, Gand, etc.) et longtemps caractérisées par une grande pauvreté (Vandermotten & Marissal, 2004, pp. 181-187 et pp. 195-197). Les travailleurs et travailleuses des métropoles administratives et commerciales suivaient des développements industriels spécifiques, comme à Anvers avec ses activités portuaires et à Bruxelles avec sa diversité de petites industries le long du canal et imbriquées aux logements ouvriers (Vandermotten & Marissal, 2004, p. 197 et pp. 203-205). Progressivement, le contraste interrégional s'est creusé et a influencé les relations de pouvoir entre les travailleuses ou travailleurs et les patrons : « L'absence de proximité physique, sociale et psychologique avec l'employeur en Wallonie laissait plus de place à des conflits sociaux brefs mais fréquents au niveau de l'entreprise qu'en Flandre. Autrement dit, en interaction avec la bourgeoisie belge des holdings sont nées des relations de travail spécifiques en Wallonie dont, plus qu'en Flandre, les grèves étaient considérées comme un sous-ensemble organique » (Vandaele, 2010a, p. 188).

- 34 Ces différents types de concentration ouvrière ont aussi transformé le syndicalisme qui s'y est implanté, lui-même ayant eu des influences sur les classes ouvrières dans leurs compositions et dynamiques. Le sillon wallon voyait alors se développer une classe ouvrière davantage organisée et combative que dans les autres régions du pays, notamment sous l'influence de syndicats socialistes et en lien avec une déchristianisation plus précoce et plus forte. « Le socialisme offrait une nouvelle idéologie de salut. Un complexe d'associations coopératives surtout, mais aussi syndicales et mutuelles, leur assurait un encadrement équivalent à celui offert par les catholiques dans le monde rural » (Marissal *et al.*, 2007, p. 21). En parallèle, « en Flandre, non seulement le poids de l'Église est demeuré nettement plus fort, mais c'est aussi un modèle plus coopératif et mutualiste qui s'est imposé » (Demertzis, 2015, p. 2).
- 35 Cependant, il faut souligner que les deux régions belges étaient déjà à l'époque loin de constituer des blocs homogènes. En Flandre, des milieux urbains, industriels et maritimes du XIX<sup>e</sup> siècle tels qu'à Anvers ou à Gand, voyaient aussi des groupes combattifs d'ouvrier.e.s se développer<sup>21</sup>. A Bruxelles, bien que sans doute dans une moindre ampleur qu'au sud du pays, des organisations de travailleurs et travailleuses émergeaient également<sup>22</sup>. En Wallonie, la conflictualité est restée concentrée principalement dans le Sillon Sambre-et-Meuse, loin de zones rurales, tandis que les organisations syndicales prenaient également part à des négociations et des accords avec le patronat belge davantage dans un modèle de concertation.
- 36 Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'évolution économique des deux régions va opérer une vaste recomposition des forces en présence. Le Sillon Sambre-et-Meuse connaît une forte désindustrialisation, suite à la crise charbonnière et la dégradation des infrastructures de l'industrie lourde. La FGTB, particulièrement présente dans ces secteurs d'activité, voit alors sa position de force amoindrie. Cela va amener le syndicat socialiste à focaliser ses revendications sur la sauvegarde de l'emploi et la lutte contre le chômage. En Flandre, où la CSC est majoritaire, l'industrialisation est rapide dans les années 50-60 avec des investissements étrangers conséquents (Vandermotten & Marissal, 2004). Comme l'explique Kurt Vandaele, en reprenant notamment les travaux de Beverly J. Silver (2003), « la dynamique du capitalisme structure et redessine constamment l'organisation spatiale et, par conséquent, les relations de travail. (...) Le

bouleversement d'une organisation spatiale existante est surtout le fait des vagues d'investissements opérés par les firmes multinationales, ce qui provoque tôt ou tard des conflits sociaux » (Vandaele, 2010a, p. 184). Dans ce contexte économique belge territorialement différencié, le syndicat chrétien voit sa position renforcée par le déplacement du « centre de gravité économique et d'emploi » vers la Flandre. Il semble ainsi logique que la CSC ne montre que peu d'intérêt à porter les mêmes stratégies que la FGTB, ne faisant pas face aux mêmes problématiques. D'après Vaïa Demertzis, c'est la raison pour laquelle « même si les syndicats sont structurés nationalement, la dynamique de développement régional (avec d'importantes différences sous-régionales) a [...] exercé une influence claire sur les objectifs syndicaux » (Demertzis, 2015, p. 2). Le discours idéologique de la CSC, promouvant l'économie sociale de marché et la paix sociale, se voit alors davantage diffusé au Nord du pays, tandis que le courant de pensée socialiste de la FGTB est plus présent dans le Sud, également plus sensible aux idées de l'anarcho-syndicalisme. Notons que la différenciation d'orientations politiques des syndicats belges se marque d'autant plus qu'ils héritent de leurs propres traditions de pratiques militantes, de mémoires collectives ou encore d'expériences de luttes. Un héritage qui va à son tour influencer les dynamiques de politiques économiques et d'investissements dans les différentes régions<sup>23</sup>.

37 À partir des années 80, la différenciation spatiale des politiques belges s'accroît et les syndicats évoluent tant dans leurs pratiques que dans leurs discours. Le développement de politiques néolibérales, se poursuivant dans les années 1990 et 2000<sup>24</sup>, porte un discours mettant en avant l'offre économique des territoires, ce qui accentuera encore davantage la mise en concurrence des régions mais aussi des villes. Selon Nic Gortz (2017), les répercussions de ces politiques sur l'idéologie des syndicats belges, qui s'effectuent dans le cadre d'une transformation de l'économie au niveau international, sont importantes : « le taux de profit est absent des débats et les syndicats doivent choisir entre l'emploi et le pouvoir d'achat (et donc les salaires). Ce cadre maintient les syndicats dans une position défensive. La diminution des jours de grève est emblématique de l'inversion de ce rapport de force. Leurs actions suivent l'agenda institutionnel de la concertation sociale, ce qui témoigne d'une certaine intégration dans la superstructure et d'un fétichisme de la concertation sociale » (Gortz, 2017, p. 267). Kurt Vandaele (2010a, p. 185) ajoute que « dans le contexte de cette tendance fédéraliste centrifuge – conséquence, en particulier, de l'acceptation du principe de territorialité pour la résolution du conflit linguistique –, et vu le développement économique inégal de la Flandre et de la Wallonie, les interlocuteurs sociaux ont navigué dans des eaux de plus en plus communautaires ». Les dynamiques économiques et politiques décrites par ces deux auteurs ont pu probablement avoir des conséquences notables sur la différenciation spatiale des propensions à la grève.

38 Le poids de l'héritage des structures socio-économiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles sur les idéologies syndicales et sur leur propension à la grève semble encore perceptible aujourd'hui, s'exprimant sur des espaces différents. En effet, à titre d'exemple, lorsqu'on observe les cartes des résultats des élections sociales des employé.e.s depuis les années 50, on peut voir que les arrondissements qui ont obtenu une majorité socialiste correspondent plus ou moins au Sillon Sabre-Meuse et à ses bassins d'emploi (Marissal *et al.*, 2007, p. 73). Pour en revenir à nos cas d'étude, il semble également qu'une certaine correspondance existe entre les géographies des bastions socialistes et la combativité dans les conflits du travail de la grande distribution. Comment les conditions de travail et de vie des ouvrier.e.s du XIX<sup>e</sup> siècle pourraient-elles avoir des

répercussions sur les employé.e.s du tertiaire privé de notre début de siècle ? Cette percolation sur le temps long semble avoir été rendue possible par le large pouvoir d'encadrement social des piliers belges et de leurs institutions (Marissal *et al.*, 2007), qui vont perdurer et exercer leur influence au fil des générations. Des piliers qui se sont développés autour de divergences idéologiques, notamment à propos du bien-fondé de la pratique de grève.

## Pilarisation, structures institutionnelles et syndicats comme facteurs de mobilisation

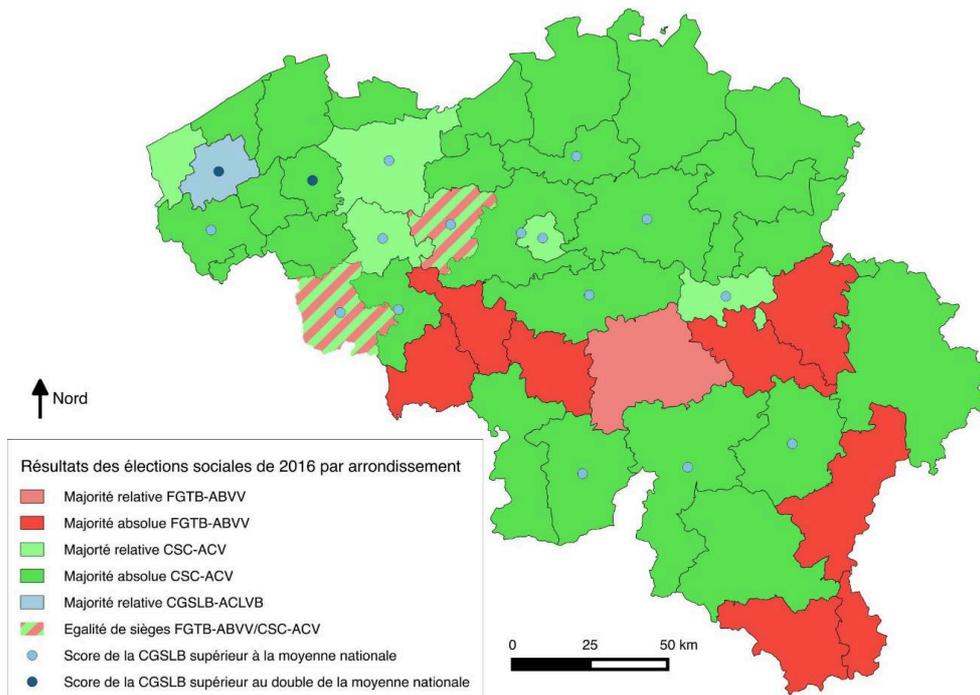
- 39 Pour appréhender l'encadrement social des travailleuses et travailleurs aujourd'hui, il est important de revenir sur les processus de pilarisation et de dépilarisation qui constituent une caractéristique historique fondamentale de la société belge (Bruyère *et al.*, 2019). Les piliers sont apparus au début du XIX<sup>e</sup> siècle, se greffant sur des clivages philosophiques et socio-économiques, et ont conduit à la construction de milieux sociaux séparés, constitués autour d'une même idéologie (catholique, laïque, libérale ou socialiste). Les piliers sont ici entendus comme des ensembles d'associations formant une sous-culture à travers un réseau d'organisations fonctionnellement différenciées (écoles, hôpitaux, mutuelles, syndicats, coopératives, mouvements de jeunesse, partis politiques, etc.) qui encadrent les individus « du berceau au tombeau ». Depuis les années 1960 toutefois, on observe une forme d'atténuation de ce phénomène suite à de multiples changements sociétaux, à l'apparition de nouveaux clivages, à la reconfiguration des piliers traditionnels et à la multiplication de nouvelles organisations (Bruyère *et al.*, 2019) qui poussent à parler de dépilarisation. A titre d'exemple, les liens exclusifs entre partis politiques et associations de terrain se détendent tandis qu'au niveau des individus, une distanciation s'observe vis-à-vis de leur engagement aux institutions liées aux piliers d'origine. Certaines institutions, parmi lesquelles les syndicats, semblent cependant rester largement organisées en fonction de ces « piliers ». Bien que l'orientation philosophique des travailleurs et travailleuses ne soit plus déterminante pour adhérer à tel ou tel syndicat et que les choix d'affiliation puissent varier selon la proximité vis-à-vis d'une délégation et de ses préoccupations, la culture politique des différents syndicats semble toujours liée à leur matrice idéologique et à leurs expériences de luttes sociales, qui façonnent leur rapport à la grève.
- 40 De manière plus générale, pour comprendre le rapport à la grève des structures syndicales, il est important de revenir sur le contexte politique structurant les relations professionnelles à l'échelle nationale (Dunlop, 1993 [1958] ; Groux & Pernot, 2008). Cette réflexion est au fondement des théories *néocorporatistes* apparues dans les années 70, mettant en avant des liens entre conflictualités ouvrières et systèmes institutionnels nationaux (Schmitter & Lehbruch, 1979). Au fondement de ces théories, il y avait l'observation que dans certains pays d'Europe occidentale – comme la Belgique – il existait une réelle coopération centralisée entre État, patronat et syndicats, au contraire d'autres réalités nationales aux relations professionnelles davantage dérégulées. Les rapports entre ces différents acteurs et intérêts produisent à leur tour des pratiques différentes de mobilisation ouvrière. Par exemple, Walter Korpi et Michael Shalev (1980) constatent que c'est dans les pays néocorporatistes que les mobilisations sont les moins importantes, suite à leur étude sur les vagues de grèves sur le temps long (1900-1976) en Europe. Kurt Vandaele (2010b) semble confirmer que

la pratique de la grève est moins courante dans ces pays « tant que leur pouvoir de négociation sur le marché de l'emploi reste stable, les syndicats des pays à haut taux de syndicalisation optent davantage pour les procédures institutionnalisées par la concertation sociale [que pour la grève] » (Vandaele, 2010b, p. 31).

- 41 Lorsqu'on aborde le lien entre mouvement contestataire et structure institutionnelle, la théorie de l'*échange politique* semble fournir une clé de compréhension particulièrement importante. Selon Alessandro Pizorno (1978), il est en effet nécessaire de tenir compte des relations entre partis sociaux-démocrates et syndicats, et entre les bases électorales et l'affiliation syndicale. L'émergence historique de cette relation a permis aux syndicats un développement renforcé de leurs soutiens politiques et juridiques. Néanmoins, elle aurait également réduit sensiblement leur recours à la grève pour davantage se recentrer sur les négociations collectives, jugées plus efficaces et moins coûteuses par les organisations syndicales.
- 42 Dans la continuité de ces réflexions, notre deuxième hypothèse de facteur explicatif abordée est le syndicat comme moteur potentiel de mobilisation, intégré dans le système institutionnel de relations collectives de travail. En effet, les organisations syndicales apparaissent comme des acteurs d'influence importante sur les mouvements de grève et leur variabilité spatiale. Cela semble d'autant plus vrai en Belgique où les syndicats sont sensiblement intégrés à l'appareil d'Etat, au travers du *Ghent system* (Vandaele, 2009) et dans la lignée du modèle des pays néocorporatistes. Les organisations syndicales y sont également numériquement importantes, et encore plus particulièrement dans la grande distribution<sup>25</sup>. Pour les périodes de conflit avec les directions patronales, cette haute représentation des syndicats permet de mobiliser sensiblement au travers de la communication de son réseau militant. Les organisations syndicales agissent également au travers des indemnités de grève. Ces dernières sont accordées lorsqu'une grève est reconnue – et donc soutenue – par telle ou telle organisation syndicale<sup>26</sup>. La prise de position interne devient dès lors un enjeu majeur concernant les ressources disponibles pour les salarié.e.s affilié.e.s. Les organisations syndicales se démarquent enfin par leurs politiques de gestion des négociations et de leurs relations aux travailleuses et travailleurs. Certaines misent sur une combativité plus forte des représentants face au patronat alors que d'autres tentent des retours plus fréquents aux avis des salarié.e.s affilié.e.s. L'ensemble de ces différents aspects abordés ici implique que la manière dont des espaces sont investis par les syndicats durant une période de conflit va influencer les grèves qui s'y déroulent.
- 43 Au regard des conflits étudiés de la grande distribution belge contemporaine, il semble que l'hypothèse de l'influence des syndicats comme moteur de mobilisation soit nuancée. Lorsque nous comparons la variabilité spatiale des grèves des différentes enseignes et la carte des résultats des élections sociales de 2016 à l'échelle des arrondissements<sup>27</sup> (fig. 8), il semblerait que les zones où la FGTB est davantage présente montrent une plus grande propension à la grève. Les contrastes entre Flandre et Wallonie et entre le sillon Sambre-et-Meuse et le reste de la Région wallonne sont mis en évidence. Cela signifie-t-il pour autant que les espaces davantage investis par les syndicats socialistes sont automatiquement plus propices à l'usage de la grève ? Nous pensons qu'il faut se garder d'une telle conclusion hâtive car certaines zones au taux de grèves important ne correspondent pas aux zones où la FGTB est dominante, comme à Bruxelles, dans le Limbourg et à Anvers notamment, où la CSC est majoritaire.

44 Par ailleurs, l'hypothèse du syndicat socialiste comme moteur de mobilisation ne prend notamment pas en compte les dynamiques politiques internes des organisations syndicales. Comme l'explique Vaïa Demertzis (2015), si la centrale professionnelle des employé.e.s est restée unitaire du côté du syndicat socialiste ce n'est pas le cas pour le syndicat chrétien. À la CSC, une scission communautaire a eu lieu, partageant aujourd'hui le secteur du commerce entre, d'une part, le volet francophone de la Centrale Nationale des Employés (CNE) et, d'autre part, le volet néerlandophone de la Landelijke Bediendencentraal – Nationaal Verbond voor Kaderleden (LBC-NVK). Cependant, selon Vaïa Demertzis, « la CNE et la LBC-NVK sont les centrales les plus à gauche au sein, respectivement, de la CSC francophone et de la CSC flamande (et la centrale flamande défend régulièrement des positions marquées plus à gauche que certaines composantes francophones d'autres centrales) » (Demertzis, 2015, p. 3). Kurt Vandaele semble également aller dans ce sens, en pointant le fait que la LBC-NVK « combine une orientation flamande avec un profil combatif » (Vandaele, 2010a, p. 187) et citant entre-autres les travaux de Peter Vanhooren et Jan Deceunynck (2005). Dans le cas de Lidl, paradoxalement, on observe de fortes différences de positions entre centrales tant dans les négociations que dans les actions de grève. La LBC-NVK sera la première à avaliser la reprise du travail et à accepter les premières propositions de la direction dans les magasins où elle est majoritaire, tandis que la CNE, et le SETCA-BBTK (Centrale FGTB des Employés, Techniciens et Cadres de Belgique) continueront le mouvement en front commun à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie.

Figure 8. Résultats des élections sociales de 2016 par arrondissement.



Source : SPF Emploi Travail et Concertation Sociale ; Deroover, 2003

45 Notre hypothèse sur ce point est donc que les différences entre centrales pourraient participer à expliquer certaines dynamiques spatiales des conflits du travail dans la grande distribution belge contemporaine, au sein des différentes régions. Toutefois, des questions subsistent au-delà des différences de centrales, des ressources syndicales et

de leurs relations avec les institutions étatiques. En analysant les conflits de la grande distribution contemporaine, il apparaît clairement que les organisations syndicales, bien qu'indispensables pour comprendre les dynamiques de grève, ne suffisent pas à l'analyse.

- 46 D'une part parce que malgré que le taux de syndicalisation soit relativement important dans la grande distribution et les délégations relativement bien présentes (en particulier dans les enseignes classiques comme Delhaize, Carrefour ou Mestdagh), de nombreux magasins ne se mobilisent pas bien qu'ils soient affectés directement par des restructurations, ciblés de fermeture ou encore qu'ils rencontrent des problèmes importants de surcharge de travail. D'autre part, parce que les syndicats ne sont pas toujours à l'origine de ces mobilisations, ni les seuls acteurs en cause de leurs développements. Pour reprendre le cas de Lidl, les syndicats n'ont qu'un nombre relativement peu élevé de délégué.e.s syndicaux et n'ont pu qu'avoir un rôle limité dans les mobilisations (Orban & Gutierrez Florez, 2019). Chez Delhaize en 2014 et en 2017, les mobilisations de départ – également caractérisées de « spontanées » – semblent avoir été portées par « la base » et dépassé dans une certaine mesure les instances syndicales.
- 47 Cela nous amène à vouloir considérer d'autres facteurs que les structures économiques politiques et institutionnelles et à appréhender la question de la capacité d'action. Depuis les années 1990, une série d'auteurs et autrices se revendiquant du courant de la *labour geography*<sup>28</sup> se sont attachés à l'étude de l'influence des travailleurs et travailleuses sur la production de leurs espaces de travail. Si le concept de *structure* et la nécessité d'inscrire les conflits dans leur contexte géographique et social s'avèrent centraux pour appréhender les conflits, les autrices et auteurs insistent sur la nécessaire articulation avec le concept d'*agency* – qu'on peut définir par la capacité d'action d'un individu ou d'un groupe à agir et transformer leur réalité sociale – notamment pour appréhender les conflits en termes de participation ou de désengagement (Castree *et al.*, 2004). Dans la partie suivante, nous tenterons de nous pencher sur des facteurs plus subjectifs, notamment liés à la perception qu'ont les acteurs et actrices, ici les salarié.e.s, de leur situation pour comprendre les ressorts de leurs mobilisations.

## Sentiments d'injustice et ressources mobilisables

- 48 Notre troisième et dernière hypothèse pour comprendre la géographie des grèves – et particulièrement les variations allant à l'encontre de ce qui pourrait être attendu par rapport aux facteurs que nous avons déjà abordés – est que les conflits du travail relèvent également de facteurs plus subjectifs qu'il est important de prendre en compte. En effet, le fait de ne pas questionner l'action collective sur le terrain subjectif pose de réels problèmes et néglige « les processus qui transforment les facteurs structurants en action collective » (Fillieule, 1993, p. 33). La socialisation différenciée des salarié.e.s, liée au poids historique des structures économiques et politiques, aux cultures syndicales et à leur percolation dans le temps (via les piliers notamment), ne constitue qu'un ensemble d'éléments qui déterminent une propension plus ou moins favorable à la grève. Il nous semble que le passage à l'action est lié à cette propension, comme nous avons essayé de le développer dans les parties précédentes, mais qu'une série d'autres éléments sont nécessaires à appréhender.

- 49 Pour ce faire, certaines approches sociologiques se révèlent intéressantes. Sans prétendre à invalider l'importance des facteurs économiques, institutionnels et politiques, elles tendent à enrichir les modèles proposés pour mettre en évidence les circonstances multiples qui font apparaître grèves et mobilisations, en remettant en question l'idée de prééminence mécanique d'un facteur sur les autres : « Pour John Kelly (2012 [1998]), il existe ainsi un ensemble de facteurs favorisant le conflit : une conjoncture économique rythmée par les « ondes longues » de Kondratieff, un sentiment d'injustice très répandu, l'identification d'un adversaire, l'existence d'un acteur collectif fort, des leaders reconnus, pour ne rien dire des contextes politiques. Or, il n'est pas toujours évident de distinguer parmi ces facteurs celui ou ceux qui jouent un rôle décisif dans le déclenchement de la grève » (Groux & Pernot, 2008, p. 53). Parmi ces éléments, il nous semble que le « sentiment d'injustice très répandu » et « l'identification d'un adversaire » sont des phénomènes sociaux qui se déroulent sur le terrain de la subjectivité et desquels nous n'avons jusqu'ici peu tenu compte, alors même qu'ils doivent être pris en considération.
- 50 Affirmer que l'action de la grève résulte d'un sentiment d'injustice implique de réfléchir à la manière dont celui-ci se constitue et de revenir sur les raisons que donnent les actrices et acteurs aux mobilisations. En effet, plutôt que de partir du principe que les individus se mettent en lutte parce qu'ils auraient (ou non) objectivement intérêt à le faire, il semble nécessaire de redéfinir l'intérêt à l'action collective sur le terrain subjectif. La théorie de l'action collective plaide en ce sens, en critiquant certaines omissions d'autres approches des mobilisations. « La théorie des mobilisations des ressources, en se plaçant dans un modèle de rationalité partagée, postule que tous les agents ont la même perception de leur situation, une évaluation similaire des coûts et des avantages de l'action. Quant aux théoriciens des nouveaux mouvements sociaux, ils se focalisent sur les origines structurelles de tensions, mais laissent de côté la question des modes de perception de ces tensions par les agents » (Fillieule, 1993, p. 37). À l'inverse d'une posture où le mécontentement ne devrait pas être expliqué – où l'intérêt objectif constitue le mobile exclusif à l'action – il s'agit de porter de l'intérêt aux perceptions des actrices et acteurs qui conduisent à l'élaboration de leur sentiment d'injustice. Dans son enquête sur les grèves des salarié.e.s d'hypermarché en France en 2008<sup>29</sup>, Marlène Benquet (2010 ; 2011) essaie de retracer l'élaboration du jugement d'injustice individuel, puis collectif qui est, selon elle, à la base des raisons de l'action collective. Elle essaie de comprendre comment « ce qui était perçu comme supportable, finit par ne plus l'être » (Benquet, 2010, p. 305). L'autrice insiste néanmoins sur le fait que, tout subjectif qu'il soit, ce jugement d'injustice trouve son fondement dans des conditions elles-mêmes matérielles et objectives. Par ailleurs, pour comprendre pourquoi une action collective – une grève – s'est effectivement déroulée là (et pas ailleurs) et à ce moment particulier, il s'avère nécessaire de revenir sur les spécificités du contexte de la mobilisation et sur les facteurs matériels qui ont rendu possible la constitution du sentiment d'injustice en raison de l'action collective.
- 51 Selon Marlène Benquet, les expériences matérielles et objectives constituent une forme de point de référence qui va permettre l'élaboration d'au-delà normatifs – « avant c'était différent », « ailleurs c'est mieux ». Cette comparaison de la situation des individus dans le temps et l'espace serait la base de l'expression d'un jugement d'injustice, préalable nécessaire au passage à l'action collective. La sociologue française explique qu'il est pour cela également nécessaire de se constituer en un collectif – se

définissant en un « nous » qui fait face à un « eux » – capable de traduire le sentiment d'injustice en revendications et en actes. Les deux processus seraient au cœur des changements de perception de l'intérêt, eux-mêmes au centre des dynamiques d'actions collectives. « L'intérêt n'existe que perçu par les acteurs sociaux au cours de processus diachroniques qui modifient et structurent leur perception de la situation de travail. Il résulte de la capacité à percevoir dans une situation une action potentiellement souhaitable. (...) Le déplacement de la définition de l'intérêt sur le terrain de la subjectivité permet de comprendre qu'en l'absence de modifications des conditions objectives d'emploi et de travail, une action collective ait soudainement pris corps dans cet endroit-là, à ce moment-ci. Car, pour subjective qu'elle soit, la constitution d'un intérêt à l'action collective a des conditions matérielles et objectives » (Benquet, 2010, p. 321).

- 52 Pour en revenir à nos cas d'étude, quelques éléments constituant le deuxième processus décrit par Marlène Benquet (passage du sentiment d'injustice à l'action collective) avaient été identifiés par Laura Gutierrez (2018, pp. 85-105) concernant les conflits chez Delhaize de 2014 et 2017. Une fois des sentiments d'injustice construits, l'étude en question mettait en évidence la capacité des salarié.e.s à mobiliser des ressources organisationnelles. Chez Delhaize en 2014 et 2017, il apparaissait que ces ressources dépendaient notamment de la présence syndicale, du type de syndicat, des relations avec le patronat et entre les différentes organisations syndicales, de leurs positions politiques ou encore de leurs rapports aux travailleuses et travailleurs. Au-delà des ressources purement syndicales, d'autres considérations interrelationnelles semblaient intervenir. Il s'agissait, toujours chez Delhaize en 2014 et 2017, de relations de travail, de camaraderie, de l'ancienneté de certaines personnes et du turnover, des affinités entre individus et groupes, de leurs expériences de luttes préalables, de leurs expériences communes sur les lieux de travail et en dehors, de personnalités particulières, de dynamiques de groupe, de dépendances interpersonnelles, de l'appartenance à des réseaux de sociabilité, etc.
- 53 Ces séries d'éléments identifiés dans la grande distribution belge nous rappellent à quel point l'articulation entre conditions objectives et subjectives est particulièrement complexe et difficile à évaluer à l'échelle nationale et comparative entre les enseignes. Si la tâche semble complexe et n'a pas constitué le cœur de notre étude synthétisée dans cet article, nous appelons toutefois à davantage de recherches sur les différentes dimensions des actions collectives, dans la grande distribution et dans les autres secteurs, afin de rendre des démarches comparatives plus ambitieuses réalisables.

## Conclusion

- 54 Le présent article a permis de mettre en évidence les résultats d'une étude sur la géographie des conflits du travail. Notre travail s'est focalisé sur les cas de cinq mouvements de grève dans la grande distribution belge contemporaine, chez Delhaize (2014, 2017), Carrefour (2018), Lidl (2018) et Mestdagh (2018). Deux parties principales composent le texte.
- 55 Dans un premier temps, l'analyse s'est portée sur les dynamiques spatiales des différents conflits, sur base de l'observation des grèves dans les supermarchés des enseignes concernées. Des tendances communes émergent, tels que des contrastes inter-régionaux entre Flandre et Wallonie, des différences intra-régionales autour de

zones telles que le sillon Sambre-et-Meuse, ainsi qu'une conflictualité se concentrant de manière générale autour des agglomérations urbaines. Les salarié.e.s des magasins des villes de Liège et Charleroi semblent en outre particulièrement mobilisé.e.s. En parallèle, les différents cas étudiés montrent des spécificités en fonction des enseignes. Il y a la mobilisation de supermarchés dans certaines villes (Bruxelles, Anvers, Gand, etc.), les dynamiques de « lutte défensive », les actions groupées entre différents magasins à proximité les uns des autres ou encore les points stratégiques de mobilisation.

- 56 Dans un second temps, l'étude a tenté de discuter la question des facteurs explicatifs de la variabilité spatiale des mouvements de grève dans la grande distribution belge contemporaine. Après avoir mis en évidence que les dynamiques de grève observées dépassaient le seul cas de la grande distribution, trois hypothèses explicatives ont été développées. La première hypothèse met en lien la propension à la grève avec le poids des héritages socio-économiques et politiques sur le temps long. Nous avons notamment observé que le développement géo-historique des types de concentrations ouvrières en Belgique est lié à l'ancrage sur le temps long de certains bassins industriels et des différents piliers institutionnels. Leur géographie semble influencer les dynamiques spatiales des conflits étudiés. Cependant, ce schéma explicatif, bien qu'il permette d'expliquer les grandes tendances, ne rend pas compte de l'ensemble de la répartition géographique des grèves, ce qui nous a incité à considérer deux autres ensembles de facteurs. Ainsi, la deuxième hypothèse aborde la relation des mouvements de grève avec les institutions contemporaines. Plus spécifiquement nous avons analysé l'influence des structures syndicales au travers de la polarisation, de la dépolarisation, de la tendance néocorporatiste ou encore des différences entre centrales. Le syndicat socialiste apparaît comme acteur privilégié de grève en Belgique. Toutefois, la prise en compte des dynamiques internes aux organisations syndicales semble nécessaire afin d'éviter des conclusions hâtives. Enfin, la troisième hypothèse interroge l'articulation entre conditions matérielles (dégradation des conditions de travail, transformation de l'organisation du travail, rapports hiérarchiques tendus, contexte social morose, etc.) et des éléments plus subjectifs constitutifs de l'action collective (sentiment d'injustice, intérêt, etc.). Bien que peu opérante à l'échelle nationale et comparative, cette dimension nous semble également essentielle à l'analyse de la géographie des grèves.
- 57 Ainsi, si notre article invite à considérer les liens entre les structures géohistoriques et les dynamiques spatiales des conflits du travail, il invite également à les nuancer. Il semble clair qu'expliquer des « espaces de grève » nécessite *a minima* de prendre en compte plusieurs types de facteurs à différentes échelles et qu'aucun de ces facteurs ne semble pouvoir être interprété de manière mécanique ou déterministe. Structures géohistoriques, institutions et syndicats, conditions matérielles et raisons subjectives des mobilisations semblent autant de pistes d'explication inspirantes pour une analyse plus nuancée des géographies des conflits du travail dans les différents secteurs économiques de l'économie belge contemporaine – et notamment dans la grande distribution.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- BENQUET M. (2010), « Les raisons de l'action collective : retour sur la mobilisation improbable des salariés d'hypermarchés », *Sociologie du travail*, 52, 3, pp. 305-322.
- BENQUET M. (2011), *Les damnés de la caisse. Enquête sur une grève dans un hypermarché*, Broissieux, Editions du Croquant, 238 p.
- BRUYERE L., CROSETTI A-S., FANIEL J. & SAGESSE C. (2019), *Pilarisation, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 288 p.
- CAPRON M. (2006), « La conflictualité en Belgique entre deux grèves générales », *La revue nouvelle*, 6, pp. 36-49.
- CASTREE N., COE N.M., WARD K. & SAMERS M. (2004), *Spaces of Work : Global Capitalism and the Geographies of Labour*, London, Sage Publications, 303 p.
- COUPAIN N. (2010), « Les relations collectives dans la grande distribution », in ARCQ E., CAPRON M., LEONARD E. & REMAN P. (dir), *Dynamiques de la concertation sociale*, Bruxelles, CRISP, 609 p.
- DELVALLEE J. (2019), « Le plan d'Intermarché pour grandir en Belgique », *Gondola*, <https://www.lsa-conso.fr/le-plan-d-intermarche-pour-grandir-en-belgique,326961>
- DEMERTZIS V. (2015), « Flandre-Wallonie : un même mouvement syndical ? », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 18 août 2015, [www.crisp.be](http://www.crisp.be)
- DEROOVER S. (2003), *Géographie des syndicats et de leur rapport de force en Belgique de 1950 à 2000*, ULB, mémoire de licence en sciences géographiques, inédit.
- DEZERT B. (1966), « Quelques aspects géographiques de la grève des usines de la S.A. Peugeot en avril-juin 1965 », *Bulletin de l'Association des géographes français*, 340-341, janvier-février, pp. 20-36.
- DUNLOP J.T. (1993 [1958]), *Industrial Relations Systems*, Boston, Harvard Business School Press, 331 p.
- FILIEULE O. (dir.) (1993), *Sociologie de la protestation, les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 287 p.
- GIRAUD B. (2009), « Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique », *Politix*, 2, pp. 13-29.
- GORTZ N. (2017), *Approche marxiste des trajectoires des organisations syndicales. Étude des cas de la CSC et de la FGTB*, Thèse de doctorat, Bruxelles, ULB, Solvay Brussels Schools of Economics and Management, 496 p.
- GRIMMEAU J-P. & WAYENS B. (2016), « Les causes de la disparition des petits commerces (1945-2015) », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 16, 2301-2302, pp. 5-114.
- GROUX G. & PERNOT J.-M. (2008), *La grève*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 149 p.
- GUTIERREZ L. (2018), *La dimension spatiale des conflits du travail dans le secteur de la grande distribution. Restructurations et grèves dans les supermarchés Delhaize en Belgique*, mémoire de master en sciences géographiques, Bruxelles, Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, ULB, 122 p.

- HEROD A. (1997), "From a geography of labor to a labor geography : labor's spatial fix and the geography of capitalism", *Antipode*, 29, 1, pp. 1-31.
- HEROD A. (2010), "Labour geography: Where have we been? Where should we go?", in BERGENE A.C. & ENDRESEN S.B. (eds.), *Missing Links in Labour Geography*, pp. 15-28.
- HOCQUELET M., BENQUET M., DURAND C. & LAGUERODIE S. (2016), « Les crises dans la grande distribution », *Revue Française de Socio-Economie*, 16, 1, pp. 19-35.
- KELLY J. (2012 [1998]), *Rethinking industrial relations : Mobilisation, collectivism and long waves*, London, Routledge, 177 p.
- KORPI W. & SHALEV M. (1980), "Strikes, Power and Politics in the Western Nations, 1900-1976", *Political Power and Social Theory*, 1, pp. 301-334.
- MARISSAL P., MEDINA LOCKHART P., VAN HAMME G. & VANDERMOTTEN C. (2007), *Atlas de Belgique : 1. Géographie politique*, Gent, Academia Press, 82 p.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., VANDERMOTTEN C., VAN HECKE E., DECROLY J.-M., VANNESTE D. & VERHESTEL A. (2015), *Atlas de Belgique : 5. Activités économiques*, Gent, Academia Press, 128 p.
- GROUPE MORT-SUBITE (KESTELOOT C., DE LANNOY W., SAEY P., SWYNGEDOUW E. & VANDERMOTTEN C.) (1990), « Les Fractionnements Sociaux de l'Espace belge. Une géographie de la société belge », *Contradictions*, 58-59, pp. 1-224.
- NEUVILLE J. (1979), *Naissance et croissance du syndicalisme. Tome 1. L'origine des premiers syndicats*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 391 p.
- ORBAN A. & GUTIERREZ FLOREZ L. (2019), « La grande distribution à nouveau sous tension : conflits chez Carrefour, Mestdagh et Lidl », in GRACOS I., « Grèves et conflictualité sociale en 2018. II. Conflits d'entreprise », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 2424-2425, pp. 7-27.
- ORBAN A. & STRALE M. (2022), « Négociations et conflits dans la grande distribution en 2021 », in GRACOS I., « Grèves et conflictualité sociale en 2021. II. Luites sociales : entre salariat et précaire », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 2541- 2542.
- ORBAN A., STRALE M. & LAMBERT G. (2021), « Les conflits du travail dans la grande distribution : la gestion de l'urgence s'ajoute à la crise structurelle », in GRACOS I., « Grèves et conflictualité sociale en 2020. I. Concertation et mobilisation aux niveaux interprofessionnel et sectoriel », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2511-2512, pp. 76-86.
- PAILHÉ J. (1981), « Bordeaux-Sud : l'espace dans les luttes sociales », *Espaces Temps*, 18-20, pp. 141-151.
- PIZZORNO A. (1978), "Political Exchange and collective identity in industrial conflict", in CROUCH C. & PIZZORNO A. (eds.) (1978), *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe since 1968. Volume 2*, London, Palgrave Macmillan London, pp. 277-298.
- SCHMITTER P.C. & LEHMBRUCH G. (eds.) (1979), *Trends Towards Corporatist Intermediation*, Londres, Sage, 328 p.
- SILVER B.J. (2003), *Forces of Labor : Workers' Movements and Globalization Since 1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 260 p.
- VANDAELE K. (2009), "The Ghent system, temporary unemployment and the Belgian trade unions since the economic downturn", *Transfer : European Review of Labour and Research*, 15, 3-4, pp. 589-596.

VANDAELE K. (2010a), « Les grèves en Flandre depuis 1966 : une région docile en “colère blanche” ? », in ARCQ E., CAPRON M., LEONARD E. & REMAN P. (dir.), *Dynamiques de la concertation sociale*, Bruxelles, CRISP, pp. 179-199.

VANDAELE K. (2010b), « Les statistiques de grève et leur exploitation », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 34, pp. 5-42.

VANDAELE K. (2013), « L'appel de la voie communautaire : syndicats, organisations patronales et nouveaux mouvements sociaux dans une Belgique redimensionnée », in DANDOY R., MATAGNE G. & VAN WYNSBERGHE C. (eds.), *Le fédéralisme belge. Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, pp. 139-176.

VANDERMOTTEN C. (2008), « Géographie et production de l'espace : réflexions épistémologiques sur les rapports entre une science et la société », *Geographica Helvetica*, 63, 4, pp. 228-236.

VANDERMOTTEN C. & MARISSAL P. (2004), *La production des espaces économiques. Tome 1. Deuxième édition revue et augmentée*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 468 p.

VANDERMOTTEN C. & VANDEBURIE J. (2011), *Territorialités et politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 400 p.

VANDEWATTYNE J. (2015), « Des golden sixties à 2010 : un demi-siècle de désindustrialisation et de conflits sociaux à Bruxelles », *Brussels Studies* [En ligne], *Collection générale*, 93.

VANHOOREN P. & DECEUNYNCK (2005), *Bedienden in beweging : een geschiedenis van de Landelijke bedienden centrale*, Antwerpen, Gevaert, 287 p.

VAN KEIRSBILCK L. & BEURAIN B. (2020 [2019]), *Le Bel 20 alternatif Gresea*, <https://gresea.be/Le-Bel-20-alternatif>

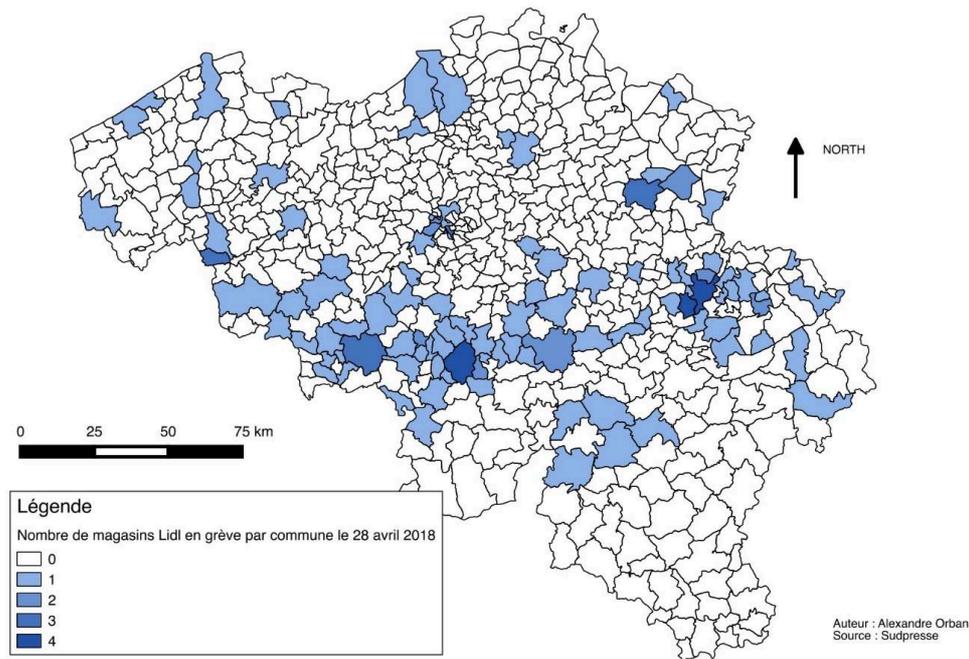
## ANNEXES

**Figure 9. Nombre de jours de grève-magasin et milieux urbains dans les supermarchés Lidl en 2018 (détaillé).**



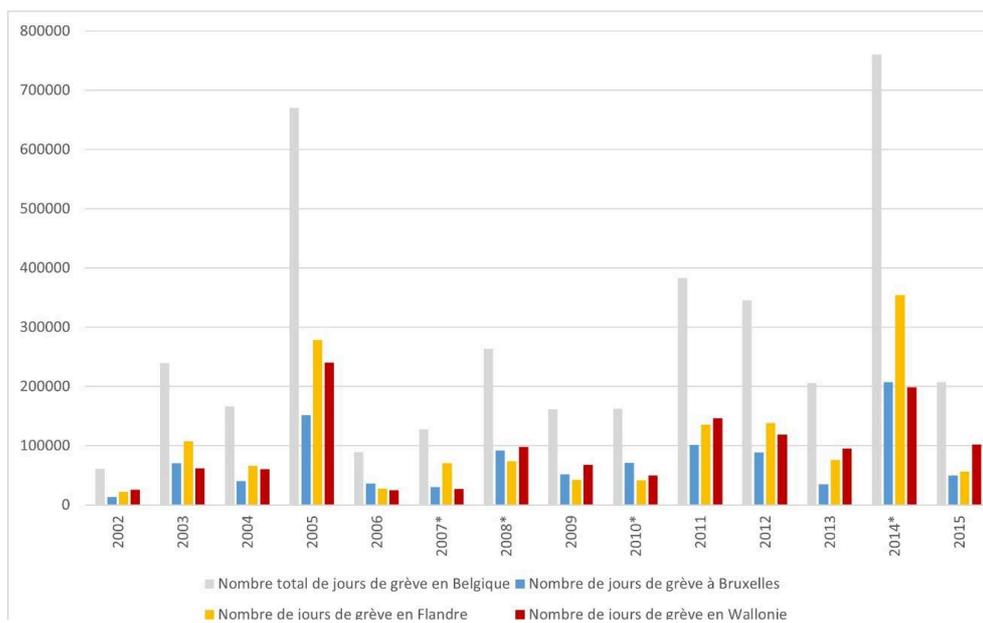
Source : Gutierrez, 2018

Figure 11. Nombre de magasins en grève le 28 avril 2018 chez Lidl par commune.



Source : Lidl

Figure 12. Nombre de jours de grève par région en Belgique 2002-2015\*\*.



\* Les statistiques de l'ONSS que relayait La Libre Belgique dans son article du 12 juillet 2016 : « La Flandre n'est pas toujours moins grévicole que la Wallonie » montraient de légères incohérences entre les nombres de jours de grève et les pourcentages régionaux communiqués à propos de ces années. Des corrections avec les chiffres officiels de l'ONSS ont été apportées par nos soins.

\*\* Les statistiques des années 1991-2001 dans le même article n'ont pas été incorporées dans ce tableau pour cause de sérieuses critiques en termes de fiabilité des données institutionnelles durant ces années (Vandaele, 2010, p. 12)

Source : ONSS, La Libre.be

## NOTES

1. L'abrogation en 1961 de la « loi cadenas », qui limitait l'expansion des supermarchés, va en outre participer à rendre possible cette croissance.
2. Le secteur de la distribution dans son ensemble comprend le commerce de gros et le commerce de détail (petit commerce indépendant, grande distribution alimentaire, habillement, bricolage,...). Nous nous concentrerons donc ici sur le commerce alimentaire. Les données proviennent du relevé de l'évolution des postes de travail par commissions paritaires (CP 202,312,119) diffusé par Statbel (2019).
3. Équivalents Temps-Plein. Une part significative des salarié.e.s du commerce ont des contrats à temps partiel ce qui explique qu'un ETP ne correspond pas à une travailleuse mais à plus.
4. Postérieurement à cette étude, plusieurs conflits ont émergé dans le secteur, notamment dans le contexte de la pandémie du COVID-19, tels que chez Carrefour en 2020, chez Lidl, Aldi Mestdagh et Carrefour en 2021, et chez Delhaize en 2022. Pour plus d'informations sur ces conflits, voir les chapitres du Gracos (Orban *et al.*, 2021 ; Orban & Strale, 2022). L'important conflit chez Delhaize de ce premier trimestre 2023 concernant le projet de franchise de l'ensemble de ses supermarchés en Belgique fera quant à lui, l'objet d'un article dans le prochain numéro du Gracos.
5. Bien que les conflits du travail relèvent de plus larges répertoires d'actions (pétitions, manifestations, absentéisme, etc.), nous nous limiterons à analyser les grèves, considérées comme des matérialisations visible et explicites de ces conflits, plus à même d'être analysées dans une approche comparative et à échelle nationale.
6. Sous-champ de la géographie d'origine anglo-saxonne, la *labor geography* conçoit la production de l'espace non seulement comme le résultat de dynamiques étatiques et capitalistes mais également comme le produit de l'influence des travailleurs et travailleuses, sujets actifs de la matérialisation de leurs espaces de travail et de vie, notamment au travers d'actions collectives.
7. Pour les grèves de Delhaize en 2014 et 2017, les données ont été récoltées essentiellement sur base de relevés de presse de médias belges, dans le cadre du mémoire de Laura Gutierrez (2018).
8. De nombreux autres aspects peuvent intervenir dans les conflits du travail, tels que le type d'organisation du travail, la politique de management, la situation à l'origine du conflit, la durée et fréquence des mobilisations, la période du conflit, le nombre de participant.e.s aux actions collectives, la commission paritaire impliquée, le contexte économique de l'entreprise, la présence syndicale, etc. Pour davantage de détails sur les différents conflits étudiés, voir l'article sur la grande distribution en 2018 (Orban et Gutierrez, 2019) dans le cadre de la revue du Gracos, publication annuelle du CRISP faisant un état des lieux annuel des grèves et de la conflictualité sociale en Belgique.
9. Pour le cas de Delhaize en 2014, il faut néanmoins noter que si les médias bilingues consultés faisaient mention des grèves dans des magasins flamands, leur localisation précise n'était pas systématiquement précisée, ce qui par conséquent peut conduire à une surestimation de l'absence de grèves en Flandre. Il serait intéressant qu'une recherche complémentaire soit effectuée sur les différences de traitement des grèves entre les principaux médias actifs dans les régions et arrondissements du territoire Belge.

10. Les arrondissements de ces provinces pointent entre 2 et 4 jours de grève-magasin en moyenne alors qu'en Flandre la moyenne régionale n'est qu'à 0,6 avec un maximum de 1,7 (fig. 2.2). Un exemple de carte à échelle communale pour les mobilisations du 28 avril 2018 chez Lidl est disponible en annexe (fig. 12).

11. Le coefficient « jour-magasin » est destiné à mesurer l'intensité de la mobilisation des travailleuses et travailleurs dans les espaces de travail – ici les supermarchés – d'une zone géographique. Bien que proche, il ne doit pas être confondu avec le nombre absolu de jours de grève par magasin dans un arrondissement ou la moyenne de ce nombre dans une zone géographique (voir fig. 1.1 et 2).

12. Nous avons retenu pour cette analyse une définition de l'aire morphologique urbaine comme une zone caractérisée par une densité de plus de 650 habitant.e.s par kilomètre carré, dont le terme « agglomération urbaine » est ici utilisé comme un synonyme.

13. Celui-ci représente l'importance relative d'une variable dans une entité spatiale par rapport à l'importance de cette variable sur l'ensemble des entités spatiales. Ce rapport permet de mesurer le degré de spécificité d'une catégorie en différents lieux. S'il est supérieur à 1, la catégorie est dite spécifique (ou surreprésentée) ; s'il est inférieur à 1 la catégorie est dite non spécifique (ou sous-représentée).

14. Les variabilités importantes des mobilisations entre les arrondissements, tant du côté rural qu'urbain, peuvent être observées par exemple pour le cas de Lidl en 2018 dans le tableau détaillé des jours de grève-magasin disponible en annexe (fig. 9).

15. En effet, selon ce mode de calcul, une grève dans un Delhaize de Termonde ferait grimper les statistiques de grèves de la Région Bruxelles Capitale où l'entreprise a son siège principal et sous-évaluerait le phénomène en Flandre.

16. La comparaison des cartographies des deux types de données pour 2016, 2017, 2018 et 2019 est intéressante dans la mesure où elle permet d'observer que, mises à part une surreprésentation de Bruxelles et une plus grande concentration générale des grèves pour les statistiques au siège principal, les tendances relativement similaires et le biais semblent limités. Cela nous amène à considérer de manière plus sérieuse les données statistiques préalablement établies au siège principal pour d'autres études sur la dimension spatiale des dynamiques de grèves en Belgique sur des temps plus longs.

17. Il est important de rappeler que ces mouvements de grève prennent place dans le contexte des gouvernements Michel I et II, nettement minoritaires dans le sud du pays électoralement parlant. Ce contexte peut avoir eu une influence sur la géographie de ces mobilisations.

18. Lorsque nous isolons des années spécifiques (comme 2014, année du conflit social chez Delhaize, mais aussi de mobilisations importantes contre les plans d'austérité), nous percevons ainsi que les arrondissements de Gand et de Tielt, mais aussi d'Anvers, de Turnhout et de Malines ressortent de manière toute aussi importante que le sillon wallon.

19. La Libre Belgique, 12/07/2016.

20. Il s'agit ici de faire preuve de prudence : la correspondance géographique ne constitue pas une observation suffisante en soi pour expliquer un phénomène social. Néanmoins, elle invite à minima à considérer l'hypothèse que, à l'échelle des arrondissements, la géographie des conflits observés dans la grande distribution refléterait la géographie de la conflictualité contemporaine au travail tous secteurs confondus.

21. En Flandre, nous pouvons par exemple mentionner l'apparition de nombreuses associations de travailleurs et travailleuses présentes au 3<sup>e</sup> congrès de l'Association Internationale des Travailleurs de 1868 ou au congrès fondateur du POB en 1885, ainsi que le mouvement du Daensisme dans les années 1930 et le développement controversé du mouvement ouvrier chrétien après le Rerum Novarum de 1891 (Marissal *et al.*, 2007, pp. 26-27).

22. L'historien Jean Neuville (1979) a par exemple documenté l'existence au XIX<sup>e</sup> siècle de plusieurs organisations bruxelloises d'ouvriers autour des métiers de l'imprimerie, de la construction, de la mécanique, du bronze et du cigare.

23. Kurt Vandaele précise que la Flandre a réussi à attirer des capitaux étrangers dès les années 50 grâce à une série de facteurs liés à une position géographique avantageuse (située au centre du Marché commun européen, accessible aux ports de mer, etc.) et à certaines caractéristiques de la main d'œuvre (bas coûts salariaux, connaissances en langues, armée de réserve importante, etc.) mais aussi à la combativité relativement faible des travailleuses et travailleurs flamands « dociles » et de leur syndicats suivant un modèle de « syndicalisme de concertation » par rapport à la « combativité spontanée » de la classe ouvrière en Wallonie (Vandaele, 2010a, pp. 187-188). De telles caractéristiques sont aussi le fait de mesures institutionnelles régionales spécifiques. Kurt Vandaele mentionne par exemple les politiques de mobilité de 1869 qui ont permis la vente d'abonnements de train à prix raisonnables et leurs effets sur la classe ouvrière flamande. « Ces abonnements ont non seulement stimulés les navettes journalières et hebdomadaires (vers l'axe industriel wallon et vers la France), mais ont aussi freiné la prise de conscience des intérêts communs des travailleurs du fait de leur dispersion permanente et du maintien de leurs contact avec la communauté rurale » (Vandaele, 2010a, p. 188).

24. En Belgique, ces politiques néolibérales s'expriment de multiples manières : « le début des années 80 est marqué par une dévaluation du franc belge, le début de la libéralisation de services publics ainsi qu'un triple saut d'index. Le milieu des années 90 voit arriver le Plan Global et la loi de compétitivité de 1996. La troisième vague d'austérité est d'application depuis 2008 » (Gortz, 2017, p. 266).

25. En guise d'ordre de grandeur, aux commissions paritaires de la grande distribution 312 et 202 correspondaient en 2007 des taux d'affiliation de respectivement 85 % et 70 % (Coupain, 2010).

26. En ce sens, les documents (anonymes) reprenant les indemnités de grève d'un syndicat constituent une potentielle source d'information pour de futures recherches sur le sujet. Cependant, ce type de documents semble relativement difficile à consulter. À ce sujet, nous sommes très intéressé.e.s si l'habile lecteur ou lectrice aurait des pistes d'accès à des données d'indemnités de grève et sommes prêt.e.s à envisager des collaborations pour leur traitement.

27. Ces élections ont pour but d'élire les délégations du personnel par le biais d'un des trois centrales syndicales reconnues en Belgique pour les conseils d'entreprises (CE) et les comités pour la prévention et la protection du travail (CPPT) des entreprises belges comptant au moins 50 salarié.e.s.

28. Un des auteurs emblématiques de ce courant est Andrew Herod, qui a contribué à lancer ce courant académique avec l'article fondateur "From a Geography of Labor to a Labor Geography : Labor's Spatial Fix and the Geography of Capitalism" (1997).

29. Il s'agissait d'un mouvement de grève porté par des caissières d'hypermarché du sud de la France pour demander une prime exceptionnelle de 250 €, le passage à temps complet des salariées à mi-temps contraint, l'augmentation des tickets-restaurants, etc.). Le mouvement, catalogué d'« improbable » au vu de la précarité des salariées et de leur inexpérience militante, est reconduit pendant 16 jours.

---

## RÉSUMÉS

Le présent article a permis de mettre en évidence les résultats d'une étude sur la géographie de cinq mouvements de grève dans la grande distribution belge contemporaine, chez Delhaize (2014, 2017), Carrefour (2018), Lidl (2018) et Mestdagh (2018). Dans un premier temps, l'analyse s'est portée sur les dynamiques spatiales des différents conflits. Des tendances communes émergent, telles que des contrastes interrégionaux entre Flandre et Wallonie, des différences intrarégionales autour de zones telles que le sillon Sambre-et-Meuse, ainsi qu'une conflictualité se concentrant de manière générale dans les agglomérations urbaines. Dans un second temps, l'étude a tenté de discuter la question des facteurs explicatifs de la variabilité spatiale des mouvements de grève dans la grande distribution contemporaine. Nous avons d'abord tenté de comprendre si cette géographie des conflits était spécifique au secteur de la grande distribution. Par la suite, nous avons cherché à mettre en lumière le poids historique des structures socio-économiques et politiques sur la propension à faire grève ainsi que celui des structures syndicales et de facteurs subjectifs.

This article has highlighted the results of a study of the geography of five strike movements in contemporary Belgian supermarkets, at Delhaize (2014, 2017), Carrefour (2018), Lidl (2018) and Mestdagh (2018). Initially, the analysis focused on the spatial dynamics of the various conflicts. Common trends emerge, such as inter-regional contrasts between Flanders and Wallonia, intra-regional differences around areas such as the former Walloon industrial axis, and a general concentration of conflict in urban agglomerations. Secondly, the study attempted to discuss the question of the factors explaining the spatial variability of strike action in contemporary mass retailing. We began by trying to understand whether this geography of conflict was specific to the supermarket sector. We then sought to shed light on the historical influence of socio-economic and political structures on the propensity to strike, as well as that of union structures and subjective factors.

## INDEX

**Mots-clés :** grande distribution, grèves, mouvements sociaux, Belgique

**Keywords :** mass retail, strikes, social movements, Belgium

## AUTEURS

**LAURA GUTIÉRREZ FLOREZ**

Department of Geography, Vrije Universiteit Brussel, [laura.gutierrez.florez@vub.be](mailto:laura.gutierrez.florez@vub.be)

**ALEXANDRE ORBAN**

Cosmopolis Centre for Urban Research, Vrije Universiteit Brussel,

ORCID 0000-0003-0379-6270

[alexandre.orban@vub.ac.be](mailto:alexandre.orban@vub.ac.be)